

REGLEMENTS DES COMPETITIONS NATIONALES RUNNING 2020

Nota : les principales modifications par rapport aux règlements des compétitions de janvier 2019 sont en vert

MISE A JOUR : DECEMBRE 2019



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

33 Avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris cedex 13

Email : ffa@athle.fr

Tel : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66



Table des matières

Championnats de France running

Championnats de France de Cross-country	<i>page 3</i>
Championnats de France des 10km	<i>page 15</i>
Championnats de France de Semi-Marathon	<i>page 19</i>
Championnats de France de Marathon	<i>page 23</i>
Championnats de France de Trail	<i>page 25</i>
Championnats de France des 24 heures	<i>page 28</i>
Championnats de France de Courses en Montagne	<i>page 30</i>
Championnats de France de Course Verticale	<i>page 32</i>
Championnats de France des 100km	<i>page 33</i>
Championnats de France d'Ekiden	<i>page 34</i>

Championnats de France de Cross-country

Préambule

Les appellations des Championnats changent, sauf pour les Championnats départementaux.

Les nouvelles appellations seront :

- 1) **les quarts de finale** qui prennent en compte le découpage des nouvelles Ligues, et qui, compte-tenu des déplacements engendrés, peuvent être divisés et organisés en plusieurs zones sur ces nouveaux territoires.
- 2) **les demi-finales** des Championnats de France qui concerneront les nouvelles Ligues ou les Ligues qui auront désiré se regrouper :
 - Bretagne-Normandie,
 - Auvergne-Rhône-Alpes,
 - Hauts de France,
 - Centre-Pays de Loire,
 - Île de France,
 - Provence-Côte d'Azur-Corse,
 - Occitanie,
 - Nouvelle Aquitaine,
 - Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté,
 - DOM-TOM (règle de participation particulière).

A partir des quarts de finale, les athlètes qualifiés, à titre individuel ou par équipes devront s'engager pour le tour suivant.

- ⇒ Des demandes de qualifications exceptionnelles devront être faites auprès de la **CNR**, avec avis de la DTN, pour les Championnats de France.
- ⇒ Des engagements supplémentaires pourront être effectués par les clubs ayant des équipes qualifiées afin de compléter l'équipe (maximum 6 athlètes) : il sera aussi possible de modifier la composition de l'équipe.
- ⇒ Ces modifications devront être effectuées au plus tard le lundi à 23h59 précédant la compétition. - Site fédéral www.athle.fr
- ⇒ Le classement par équipes se fera dans chaque course par la prise en compte de l'ordre des arrivées de l'ensemble des concurrents, qu'ils soient qualifiés par équipe ou individuellement.

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Cross-country.

Les Championnats de France de Cross-country seront organisés conformément aux différents

Règlements de la FFA.

Seuls les athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters peuvent participer aux Championnats de France de Cross-country.

Épreuves

a. Les Championnats de France de Cross-country se dérouleront **sur 2 journées.**

b. **Le programme comprendra :**

1. Cadets individuels et par équipes, H et F
2. Juniors individuels et par équipes, H et F
3. Espoirs individuels, H et F
4. Élite individuels **SE et M0** et par équipes, H/ F
5. Masters H individuels **M1 à M10** et par équipes
6. Masters F individuels **M1 à M10**
7. Cross court individuels et par équipes, H/ F + **podiums Espoirs**
8. **Relais Mixtes (1 relais- 20 ans et 1 relais TTC)**

Pour le cross court, H. ou F., il y aura un classement regroupant les catégories espoirs, seniors et masters admises à prendre part au cross court + un podium Espoirs.

c. **Titres décernés**

Champions de France pour les épreuves figurant au § ci-dessus

d. **Règlements Techniques des épreuves**

- Le **nombre d'athlètes** retenus pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, **le 5^e et le 6^e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.**
 - **Seule une équipe sera classée par club, dans chaque catégorie.**
- Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.
 - L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le **total de points le moins élevé.**
- En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.
- Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : **1 pour toutes les catégories.**

- Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.
- Si une mutation d'un athlète devait intervenir après un tour préliminaire, l'athlète concerné ne pourrait participer qu'à titre individuel.

Qualifications – Engagements

Généralités

a) Pour tous les Championnats se déroulant sur une journée ou 2 jours consécutifs, un athlète ne pourra participer qu'à une seule épreuve individuelle.

Exemples :

- un athlète handisport avec licence FFA, devra faire le choix, entre la course FFA et la course handisport lors des Championnats de France ;
- un athlète ayant une licence **Compétition et Entreprise** ne pourra pas courir le Championnat de France Entreprise puis la course des Championnats de France de sa catégorie.

b) La liste des athlètes et des équipes qualifiés pour les Championnats de France est arrêtée par la **CNR** ; elle est limitée aux athlètes qualifiés dans leur épreuve spécifique disputée lors des demi-finales des Championnats de France.

c) Tout club (Élite ou Juniors, Hommes ou Femmes), participant à la Coupe d'Europe des Clubs Champions sera qualifié d'office si une équipe de ce club participe aux demi-finales des Championnats de France. Cette condition de participation ne s'applique pas aux Juniors (les équipes juniors seront qualifiées même si le club ne présente pas une équipe aux demi-finales).

d) Lorsque le jour des demi-finales des Championnats de France, un athlète est retenu pour une compétition internationale officielle (meeting à l'étranger autorisé par le DTN, Championnats internationaux militaires ou universitaires en y étant classé dans les 15 premiers...), le club concerné pourra déposer une demande de qualification exceptionnelle pour les Championnats de France par équipes. Il sera effectué une simulation de classement des demi-finales des Championnats de France en accordant 1 point à l'athlète absent. Si, compte tenu de cette mesure, le club pouvait être qualifié, la demande serait acceptée à la condition expresse que l'athlète concerné figure effectivement dans la composition de l'équipe le jour des Championnats de France.

e) Lorsqu'un athlète, le jour des demi-finales des Championnats de France de cross, participe aux Championnats de France en salle sur 800m ou 1500m ou 3000m, il peut faire une demande de qualification exceptionnelle, qui sera gratuite dans la mesure où cet athlète est finaliste (classé dans les 6 premiers).

f) Seules des qualifications exceptionnelles pour des individuels peuvent être accordées par la **CNR** ; l'avis du DTN sera sollicité uniquement pour les athlètes de haut niveau classés sur les listes ministérielles.

Cependant, la **CNR** pourra prononcer la qualification exceptionnelle d'une équipe si les circonstances le justifient.

Les demandes seront gratuites dans les cas suivants :

- l'athlète a terminé dans les 3 premiers lors de Championnats de France durant les saisons sportives N-1 et N-2,
- l'athlète doit faire partie du « Suivi Équipe de France » durant les saisons sportives N et N-1.

g) Toutes les autres demandes devront être obligatoirement accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de **90 €**.

Cette somme sera remboursée dans les conditions suivantes :

- l'athlète a terminé dans les 40 premiers de sa course, sauf pour les Espoirs H et F et les Masters femmes où il faudra être classé dans les 15 premiers de sa catégorie et dans les 10 premiers pour les Cross courts,
- pour les équipes, terminer dans la première moitié des équipes classées.

Les demandes non accordées par la CNR ne donneront pas lieu au remboursement de la caution.

Qualifications par équipes

Chaque demi-finale permettra à 2 équipes par catégorie de se qualifier. Le nombre d'équipes ainsi qualifiées sera augmenté du nombre d'équipes classées dans les 14 premières des Championnats de France de l'année précédente dans la catégorie correspondante.

Qualifications à titre individuel

Sont considérés comme participants à titre individuel lors des demi-finales, les athlètes qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée aux Championnats de France ;
- soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée aux Championnats de France mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette équipe (6 athlètes).

Chaque demi-finale qualifiera automatiquement 5 qualifié(e)s individuels(les), augmenté du nombre d'athlètes classé(e)s dans les 180 premiers des Championnats de France de l'année précédente, dans la même catégorie, sauf pour le Cross court des féminines et des masculins ainsi que les Juniors féminines où les 130 premiers sont pris en compte.

Note : les athlètes étrangers régulièrement qualifiés pour un club ne doivent pas être défalqués ; ces chiffres s'entendent Français et étrangers confondus.

Engagements

Les engagements seront effectués par confirmation de participation sur le site www.athle.fr aussi bien pour les individuels que pour les équipes qualifiées à l'issue des demi-finales.

Pénalités

Non-participation d'un athlète qualifié à titre individuel : 150 €, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la **CNR** au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Tours préliminaires

Les Championnats départementaux

Les Championnats doivent se dérouler à la date fixée par le calendrier fédéral de l'année en cours (pour les épreuves qualificatives aux quarts de finale), sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral. Chaque club peut engager autant d'athlètes qu'il le désire.

Titres décernés

1. Benjamins	individuels et par équipes, H & F
2. Minimes	individuels et par équipes, H & F
3. Cadets	individuels et par équipes, H & F
4. Juniors	individuels et par équipes, H & F
5. Espoirs	individuels, H & F
6. Élite	individuels et par équipes, H & F
7. Masters H	individuels et par équipes
8. Masters F	individuels
9. Cross court	individuels et par équipes, H & F

Cas particuliers

- **Masters (F) et Espoirs (M et F)**

Ces athlètes courront dans la course Élite et seront pris en compte dans les classements individuels et par équipes Élite.

De plus, un classement individuels Espoirs (M et F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite H. & F (**à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Masters, seules catégories admises à prendre part au Cross court**).

- **Masters (H)**

Les Comités Départementaux décideront si cette catégorie d'âge courra dans la course Élite ou dans une course séparée. Elle fera l'objet de classements individuels et par équipes séparés **ou non (au choix du Comité), contrairement au Cross court où il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Masters.**

Classements par équipes

Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple de 4.

Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : **1 pour toutes les catégories.**

Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel :

- les concurrents dont le club n'apparaît pas au classement par équipes,
- les surnuméraires par rapport à l'équipe (ou aux équipes) classée(s).

Conditions d'organisation

Plusieurs Comités Départementaux sont autorisés à organiser des Championnats communs et il est recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des Championnats communs soient prévus avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires.

Dans ce cas, des classements distincts seront établis, les athlètes ayant double appartenance figurant aux deux classements.

Par ailleurs, au cours de la même organisation, des championnats Poussins avec des compétitions autorisées pourront être envisagés.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âge pourront être organisées. Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

Un exemplaire des résultats (fichier LOGICA) doit être adressé à la CNR (cnr@athle.fr) sous 48 heures après l'épreuve.

Le fichier informatique au format LOGICA Cross / Route devra être, quant à lui, « chargé » sur le SI-FFA PERF par l'officiel Logica de la compétition, désigné par la Ligue ou le Comité,

Les quarts de finale

Les quarts de finale doivent se dérouler à la date prévue dans le calendrier fédéral de l'année en cours sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral.

LE CROSS COURT FÉMININ ET LE CROSS COURT MASCULIN DOIVENT SE DÉROULER, LE MÊME JOUR QUE LES CROSS ELITE.

Si une dérogation est accordée par le Bureau Fédéral, les athlètes participant aux Cross courts et Cross Elite ne marqueront qu'une seule fois des points pour le Challenge national des clubs.

Titres attribués

1. Minimes	individuels et par équipes, H & F
2. Cadets	individuels et par équipes, H & F
3. Juniors	individuels et par équipes, H & F
4. Espoirs	individuels H & F
5. Élite	individuels et par équipes, H & F + individuels MO
6. Masters H	individuels M1 et + et par équipes
7. Masters F	individuels MO et +
8. Cross court	individuels et par équipes, H & F + podium espoirs

Chaque fois que cela est possible, il est demandé aux Ligues d'établir, des classements spécifiques, tant individuels que par équipes.

Qualification

Les Ligues décident si la participation aux quarts de finale des Championnats Régionaux est ouverte à tous ou si celle-ci se fait à partir des résultats des Championnats départementaux.

Dans cette dernière hypothèse :

- les Ligues sont invitées à qualifier très largement,
- les Champions départementaux seront qualifiés de droit,
- la Ligue pourra décider de qualifications exceptionnelles,
- les athlètes classés l'année précédente en catégories nationale et internationale sur une distance de 1500 m ou plus, seront qualifiés d'office.

Cas particuliers

Benjamins

L'organisation d'épreuves pour ces catégories d'âges est laissée à l'initiative des Ligues.

Espoirs H & F et Masters F

Ces athlètes courent dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom. De plus, un classement individuels Espoirs (M et F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel **n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Masters, seules catégories admises à prendre part au cross court.**

Masters H

Il est fortement recommandé aux Ligues de faire disputer une épreuve spécifique pour cette catégorie d'âge. Cependant, les clubs pourront décider d'intégrer dans leur équipe Élite des athlètes Masters.

Ils seront alors considérés comme Seniors.

Pour le cross court, H. ou F., un classement regroupera les catégories espoirs, seniors et masters admises à prendre part au cross court. Il y aura également un podium Espoirs.

Classements par équipes

Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, le 5^{ème} et le 6^{ème} arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels :

- seule une équipe sera qualifiée par club, dans chaque catégorie,
- le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à **1 pour toutes les catégories.**

Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes répondant aux critères de sélection fixés par les Ligues et qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée,
- **soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée aux demi-finales mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette équipe (6 athlètes).**

Conditions d'organisation

Pour les jeunes catégories au moins, il est recommandé que des Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. Dans ce cas, des classements distincts seront alors établis, les athlètes ayant double appartenance figurant à deux classements.

Par ailleurs, au cours de la même organisation, on peut prévoir pour les Poussins des compétitions autorisées.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âges pourront être organisées. Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

Résultats

Un exemplaire des résultats (fichier LOGICA) doit être adressé à la CNR (cnr@athle.fr) et un autre au CTS chargé des compétitions interrégionales, dans les 48 heures qui suivent l'épreuve. Le fichier informatique au format Logica Cross/Route devra, quant à lui, être « chargé » sur le SI-FFA PERF par l'officiel Logica désigné pour cette compétition, par la Ligue ou le Comité.

Généralités

- La liste des athlètes qualifiés pour les demi-finales des Championnats de France sera établie par **un référent désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues**, en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par les structures mentionnées ci-dessus (pour l'Ile de France, le Comité directeur de la Ligue) ; cette liste est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des quarts de finale.
- Des dérogations éventuelles ne peuvent être accordées qu'après avis du DTN ou du **référént désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues**, soit à leur propre initiative, soit à la suite de demandes de qualifications exceptionnelles (émanant d'une Ligue ou d'un club), à condition qu'elles leur parviennent le lendemain des quarts de finale au plus tard.
- Toutefois, en aucun cas, il ne pourra y avoir de qualifications exceptionnelles d'une équipe, excepté pour les catégories cadets et juniors.

Le **référént désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues** reste libre, en cas de nécessité, d'élargir les qualifications aux demi-finales des Championnats de France.

Demi-finales des Championnats de France de Cross-Country

Les demi-finales doivent se dérouler à la date prévue sur le calendrier fédéral de l'année en cours, **soit 3 semaines avant la date des Championnats de France**, sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral, **cet accord étant signifié à la CNR**

Titres attribués

1. Cadets	Individuels et par équipes, H et F
2. Juniors	Individuels et par équipes, H et F
3. Espoirs	Individuels, H et F
4. Élite	Individuels et par équipes, H et F
5. Masters H	Individuels et par équipes
6. Masters F	Individuels
7. Cross court	Individuels et par équipes, H et F

Pour le cross court, H. ou F., il y aura un classement regroupant les catégories espoirs, seniors et masters admises à prendre part au cross court. Il y aura également un podium Espoirs.

Qualification pour les demi-finales des Championnats de France.

Généralités

- La liste des athlètes qualifiés pour les demi-finales des Championnats de France sera établie par **la Ligue ou le groupement des Ligues** en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par les structures mentionnées ci-dessus (pour l'Île de France, le Comité Directeur de la Ligue). Elle est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des quarts de finale.
- Des dérogations éventuelles ne peuvent être accordées qu'après avis du DTN ou du **référént désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues**, soit à leur propre initiative, soit à la suite de demandes de qualifications exceptionnelles (émanant d'une Ligue ou d'un club), à condition qu'elles leur parviennent au plus tard le lendemain des quarts de finale.
- Toutefois, en aucun cas, il ne pourra y avoir de qualification exceptionnelle d'une équipe, excepté pour les catégories Cadets et Juniors,
- Le **référént désigné par la Ligue ou le groupement des Ligues**, reste libre, en cas de nécessité, d'élargir les qualifications aux demi-finales des Championnats de France.

Qualification par équipes

- Le **nombre d'athlètes** retenus pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, **le 5^e et le 6^e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.**
- **Seule une équipe sera classée par club, dans chaque catégorie ;**
- **Les athlètes suivants sont comptabilisés comme individuels :**

Masculins

Nombre d'équipes figurant dans les 15 premières du classement par équipes de chaque catégorie d'âges des demi-finales des Championnats de France de l'année précédente augmenté de deux ;

Féminines

Nombre d'équipes figurant dans les 8 premières du classement par équipes de chaque catégorie d'âges des demi-finales des Championnats de France de l'année précédente augmenté de deux.

- **Chaque Ligue ou groupement de Ligues pourra décider d'augmenter le nombre d'équipes qualifiées.**

Qualification à titre individuel

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée,
- **soit ressortissants d'un club ayant une équipe classée mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette équipe (6 athlètes).**

Dans chaque course, (sauf courses femmes Élite, Espoirs et Masters), les 20 premiers arrivants de chaque Ligue ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux demi-finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivants.

Pour la course femmes Élite, Espoirs et Masters, les 40 premières (toutes catégories confondues) seront qualifiées aux ½ finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivantes.

Cas particuliers des Espoirs (H & F) et Masters (F)

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

Les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des quarts de finale des Championnats de France, seront qualifiés pour les demi-finales des Championnats de France.

De plus, un classement individuels Espoirs (H & F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite (à l'exception du cross court, H ou F, pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Masters, seules catégories admises à prendre part au cross court).

L'attention des organisateurs des demi-finales des Championnats de France est attirée sur l'obligation pour les athlètes Espoirs et Masters de porter dans le dos un dossard avec les mentions spécifiques respectives « E » et « M » lors des courses concernées.

Résultats

Un transfert en format **"LOGICA"** doit parvenir à l'adresse électronique de la CNR (cnr@athle.fr) - dès le dimanche soir de la compétition.

La liste des qualifiés aux Championnats de France sera mise en ligne le plus rapidement possible sur le site de la FFA et les clubs auront **jusqu'au samedi 20h00 (8 jours avant la date des Championnats de France) pour confirmer les désengagements.**

Les qualifications individuelles à l'issue des ½ finales sont précisées à titre indicatif ; seule la liste des qualifiés sur le site fédéral fait foi. Chaque club doit vérifier que ses athlètes y figurent bien.

DISTANCES PRECONISEES LORS DES DIFFERENTS TOURS DES CHAMPIONNATS

	Département	Quart de finale	Demi-finales	Finales
Masters Homme	8.5 km	9 km	10 km	10 km
Cadettes	3,5 km	3,5 km	4 km	4,5 km
Cadets	4 km	5 km	5,5 km	6 km
Juniors Femmes	3,5 km	4,5 km	5 km	5,5 km
Juniors Masculins	5,5 km	6 km	6,5 km	7,5 km
Cross court Féminin	4 km	4 km	4 km à 4,5 km	4,5 km
Cross court Masculin	4 km	4 km	4 km à 4,5 km	4,5 km
Cross long Féminin	7 km	7.5 km	8 km	9 km
Cross long Masculin	8.5 km	9 km	10 km	10 km

Relais-cross

Une **épreuve de relais cross mixte** est introduite dans le programme des Championnats de France de cross-country.

Cette épreuve se déroulera le **samedi 7 mars 2020**.

Elle sera ouverte à partir de la catégorie cadet(te) et permettra de décerner deux titres de **Champions de France des clubs par équipes** :

- Champion de France (Juniors à Masters).
- Champion de France -20ans.

Les 3 premières équipes seront récompensées.

Règlement technique

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires (donc en 2020) et féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires.

Pour le classement TTC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Pour le classement -20ans, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir **au moins** un cadet ou une cadette.

Même s'il n'y a qu'une seule course, les équipes inscrites en catégorie -20 ans auront un classement séparé de l'épreuve TTC. Elles ne pourront pas prétendre au classement TTC.

En fonction des profils des parcours, chaque relayeur effectuera une boucle d'environ 2km. Une zone de passage de relais de 20m sera identifiée sur le parcours. Les athlètes y échangeront un brassard ou tout autre moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

Tous les athlètes qui participeront aux relais cross le samedi seront autorisés à prendre part aux épreuves du dimanche s'ils sont qualifiés individuellement ou dans une équipe de club.

Qualifications

Le nombre d'équipes qualifiées sera de :

- 34 équipes pour la course TTC,
- 27 équipes pour la course -20 ans.

Chaque ligue disposera d'un nombre d'équipes qui sera déterminé en fonction du résultat des Championnats de France de l'année N-1 pour les épreuves classiques.

Pour la course TTC

Chaque ligue aura un nombre de relais qualifiés proportionnellement au nombre de ses arrivants lors des derniers Championnats de France des catégories cadet à master (le nombre sera arrondi), avec un minimum de 2 relais par ligue.

Exemple : en 2019 la Bretagne avait 306 arrivants sur 3256 athlètes, soit 9.4% des arrivants.

La Bretagne aura 9.4% de qualifiés parmi les 30 équipes, soit 2.84 arrondi à 3 équipes.

Pour les moins de 20 ans

Chaque ligue aura un nombre de relais qualifiés proportionnellement au nombre de ses arrivants lors des derniers Championnat de France sur les courses cadets, cadettes, juniors M et F, (le nombre sera arrondi), avec un minimum de 1 relais par ligue.

Chaque ligue fixera ses modalités de qualification aux Championnats de France. La procédure d'engagement aux Championnats de France sera la même que pour les autres courses des Championnats.

Les ligues doivent envoyer la liste des équipes à cnr@athle.fr **avant le lundi 25 février 2020**.

Dispositions diverses

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.

Championnats de France des 10 km

Nature de la Compétition

- ⇒ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 10km.
- ⇒ Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- ⇒ Seules les catégories **Cadets (U18)**, Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Épreuves

- Les Championnats de France des 10 km se dérouleront sur une seule journée.
- Le programme pourra comprendre plusieurs courses différentes de 10 km.

Titres décernés

- ⇒ Champion de France Homme ;
- ⇒ Championne de France Femme ;
- ⇒ **Champions de France Cadets (U18) Homme & Femme ;**
- ⇒ Champions de France Juniors (U20) Homme & Femme ;
- ⇒ Champions de France Espoirs (U23) Homme & Femme ;
- ⇒ Champions de France Masters Hommes : **M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;**
- ⇒ Championnes de France Masters Femmes : **M0-M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;**
- ⇒ Champion de France par équipe masculine :
 - Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- ⇒ Champion de France par équipe masculine Masters :
 - Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters.
- ⇒ Champion de France par équipe féminine :
 - Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- ⇒ Champion de France par équipe féminine Masters :
 - Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters

Règlements Techniques des épreuves

- Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3^e (femme) ou du 4^e (homme) arrivant sera déterminant.
- Le nombre d'athlètes mutés **et/ou** étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :
 - ⇒ 1 pour toutes les catégories.
- Pour les courses communes à plusieurs catégories, Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète, son absence entraînera la disqualification de l'athlète.

Qualifications – Engagements

Qualifications

- Les athlètes, licenciés Compétition, doivent avoir obtenu leur qualification dans un 10 km inscrit au calendrier des labels FFA.
- La période de qualifications sera communiquée sur le site internet www.athle.fr.
- Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France, dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

Minima

Au moins 6 mois avant les Championnats de France des 10 km, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

Qualifications exceptionnelles

- ❖ Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées **15 jours** avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de **90 €** seront examinées.
- ❖ La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au **scratch**. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont :

- ❖ avoir réalisé au minimum une performance N3 (piste ou route) lors d'une épreuve à label FFA, durant les saisons sportives N et N-1,
- ❖ avoir réalisé un podium **scratch** lors d'un Championnat de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution),
- ❖ être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution).

Engagements

Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA, à partir d'une date indiquée pour chaque Championnat et jusqu'au dimanche situé à J-15, dernier délai. Aucun engagement tardif ne sera accepté.

Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

L'engagement est gratuit.

Engagements sur internet www.athle.fr

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous-rubrique "Hors Stade".
2. Seuls 3 Championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez le Championnat de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à droite).

➔ Dans ce compte, sur la rubrique nommée "système d'information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à passer vos licences du type Cxxxxxx_ADM ou Cxxxxxx_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.

La Ligue n'est pas concernée puisque ce sont les clubs qui engagent, donc ce sont les identifiants clubs dont on parle.

5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut Non engagé(e)s.
 - ➔ Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton "Valider" en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.
 - ✓ **À la demande du DTN**, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant les Championnats. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée

Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNR en sera avertie par lettre ou par courriel : cnr@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR et non à l'organisateur.

Pénalités

Désengagement tardif : 90 €

Non-participation : 150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la [CNR](#) au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Dispositions diverses

- a. Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article [3.2.1.5](#) des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe.
- b. Les Championnats Nationaux du Sport en Entreprise se disputeront sur le même circuit.

Championnats de France de Semi-marathon

Nature de la Compétition

- ❖ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Semi-marathon.
- ❖ Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- ❖ Seules les catégories Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Épreuves

- ❖ Les Championnats de France de Semi-marathon se dérouleront sur une seule journée.
- ❖ Le programme pourra comprendre plusieurs courses.

Titres décernés

- ⇒ Champion de France Homme ;
- ⇒ Championne de France Femme ;
- ⇒ Champions de France Juniors (U20) Homme & Femme ;
- ⇒ Champions de France Espoirs (U23) Homme & Femme ;
- ⇒ Champions de France Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- ⇒ Championnes de France Masters Femmes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- ⇒ Champion de France par équipe masculine :
 - Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- ⇒ Champion de France par équipe masculine Masters :
 - Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters
- ⇒ Champion de France par équipe féminine :
 - Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- ⇒ Champion de France par équipe féminine Masters :
 - Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters.

Règlements Techniques des épreuves.

- a) Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club

b) Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3^e (femme) ou du 4^e (homme) arrivant sera déterminant.

c) Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à

⇒ 1 pour toutes les catégories.

a) Pour les courses communes à plusieurs catégories, il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète. Son absence entraînera la disqualification de l'athlète.

Qualifications – Engagements

Qualifications

Seuls peuvent participer aux Championnats de France :

- les athlètes ayant réalisé les minima dans les Semi-marathons inscrits au calendrier des labels FFA et licenciés FFA compétition à la veille de la performance qualificative ;
- les athlètes représentant la France et ayant réalisé ces minima lors des Championnats d'Europe ou du Monde.

Ces deux critères doivent correspondre à la période de qualifications.

Cette période sera communiquée sur le site internet www.athle.fr.

- Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualifications et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux Championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des Championnats de France.

Minima

Au moins 6 mois avant les Championnats de France de Semi-marathon, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées 15 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de 90 € seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au **scratch**. Les demandes non accordées par la CNR ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont :

- avoir réalisé au minimum une performance Nationale 3 (piste ou route) lors d'une épreuve à labels FFA durant les saisons sportives N et N-1,
- avoir réalisé un podium **scratch** sur un des Championnats de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution),
- être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution).

Engagements

- ❖ Les engagements doivent être effectués directement par les clubs sur le site FFA à partir d'une date indiquée pour chaque Championnat et jusqu'au dimanche situé à J-15, dernier délai. Aucun engagement tardif ne sera accepté.

Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

L'engagement est gratuit.

Engagements sur internet www.athle.fr

1. Cliquez sur "Championnats de France" dans le menu de gauche, puis sur la sous rubrique "Running".
2. Seuls 3 Championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez les Championnats de France de votre choix.
3. Cliquez sur le lien "Engagements" qui vous dirigera vers la page spécifique de gestion des qualifiés. À ce stade vous pourrez, soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.
4. Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site Grand public athle.fr (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte ; email + mot de passe en haut de la page à droite) :

→ dans ce compte, sur la rubrique nommée "Système d'Information FFA", vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à saisir vos licences du type Cxxxxxx_ADM ou Cxxxxxx_GES ou xxxxxx = code club maître) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club.

La Ligue n'est en rien concernée, puisque ce sont les clubs qui engagent ; ce sont donc les « identifiants clubs », dont on parle.

5. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut "Non engagé(e)s".

→ pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

- ✓ **À la demande du DTN**, la **CNR** pourra repêcher des athlètes ayant un classement de Niveau International ou N1 jusqu'à 48 h avant les championnats. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club, la veille du premier jour de la compétition concernée.

Désengagements

Si un athlète déjà engagé ne peut pas participer à la compétition, la **CNR** en sera avertie par lettre ou par courriel : cnr@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...). Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la **CNR** et non à l'organisateur.

Pénalités

⇒ Désengagement tardif : 90 €

⇒ Non-participation : 150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est régie par les Règlements Généraux de la FFA.

Championnats de France de Marathon

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de marathon.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

Les Championnats de France de marathon se dérouleront sur une seule journée.

Titres décernés :

- ⇒ Champion de France Homme
- ⇒ Championne de France Femme
- ⇒ Champions de France Espoirs (U23) Homme & Femme
- ⇒ Champions de France Masters Hommes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- ⇒ Championnes de France Masters Femmes M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
- ⇒ Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 3 premiers athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- ⇒ Champion de France par équipe masculine Masters : addition des temps des 3 premiers athlètes Masters d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters.
- ⇒ Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course Elite.
- ⇒ Champion de France par équipe féminine Masters : addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club. En cas de courses distinctes, ce titre sera attribué dans la course des Masters.

Techniques des épreuves

Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 (femmes) ou 3 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé.

En cas d'ex æquo, le classement de la 3^e (femme) ou du 3^e (homme) arrivant sera déterminant. Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :

- 1 pour toutes les catégories.

Concernant les courses communes à plusieurs catégories, pour certaines d'entre elles, un dossard complémentaire pourra être remis, mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté de manière visible, dans le dos du maillot de l'athlète, son absence entraînera la disqualification de l'athlète.

Qualifications – Engagements

Qualifications

La qualification est obtenue pour tout titulaire d'une licence compétition ayant terminé un marathon à label FFA dans l'année des championnats ou au cours des 2 saisons sportives précédant l'année du championnat.

- Conditions complémentaires :

Les marathons étrangers ne sont plus pris en compte.

Les qualifications exceptionnelles (QE) restent possibles conformément aux informations générales du livret des règlements des compétitions.

Qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, auront été adressées 8 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner.

Les critères sont

- ⇒ Avoir réalisé au minimum une performance Nationale 3 sur une épreuve à labels FFA durant les saisons sportives N et N-1
- ⇒ Avoir réalisé un podium toutes catégories masculines ou féminines sur un des Championnats de France durant les saisons sportives N et N-1,
- ⇒ Être dans le suivi Equipe de France durant les saisons sportives N et N-1.

Engagements

Les inscriptions des qualifiés se font directement auprès de l'organisateur ; elles sont payantes avec une réduction de 25% du tarif par rapport à la course open le plus bas.

Les athlètes de niveau N4 ou supérieur sur marathon bénéficient de la gratuité de l'inscription.

A la demande du DTN, la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1, jusqu'à 48 h avant les championnats. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés FFA compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la FFA.

Championnats de France de Trail

Nature de la Compétition

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Trail.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seuls les athlètes des catégories Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Épreuves

- ❖ Les Championnats de France de Trail se dérouleront sur une seule journée ou sur un week-end.
- ❖ Le programme comprendra 2 courses :
 - **Format court : entre 35 et 45 km-effort**
 - **Format long : catégorie M entre 75 et 114 km-effort**

Titres décernés

Trail **format long**

- ⇒ Champion de France de Trail **format long** Homme ;
- ⇒ Championne de France de Trail **format long** Femme ;
- ⇒ Champion de France de Trail **format long** Espoir Homme ;
- ⇒ Championne de France de Trail **format long** Espoir Femme ;
- ⇒ Champions de France de Trail **format long** Masters Hommes **M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10** ;
- ⇒ Championnes de France de Trail **format long** Masters Femmes : **M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10** ;
- ⇒ Champion de France de Trail **format long** des clubs par équipe mixte (addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme).

Trail **format court**

- ⇒ Champion de France de Trail **format court** Homme ;
- ⇒ Championne de France de Trail **format court** Femme ;
- ⇒ Champion de France de Trail **format court** Espoir Homme ;
- ⇒ Championne de France de Trail **format court** Espoir Femme ;
- ⇒ Champions de France de Trail **format court** Masters Hommes : **M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10** ;
- ⇒ Championnes de France de Trail **format court** Masters Femmes : **M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10** ;
- ⇒ Champion de France de Trail **format court** des clubs par équipe mixte (addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme).

Règlements Techniques des épreuves

Pour les Trails, les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 4 premiers licenciés Compétition d'un même club. Il y aura dans chaque équipe au moins un homme et une femme.

Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le 4^e équipier comptant dans l'équipe, sera le mieux classé.

Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :

➔ 1 pour toutes les catégories.

Pour les courses communes à plusieurs catégories, il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.

Qualifications - Engagements

Qualifications

- ➔ Les athlètes, licenciés Compétition, doivent avoir participé à un Trail à label National, durant la période de qualifications, ou avoir été classés dans les 10 premiers hommes ou femmes du scratch du Championnat de France précédent (Trail format long ou court).
- ➔ Pour les Ligues où les athlètes ne peuvent pas, via les transports terrestres, participer à un trail de sélection pour les Championnats de France (Corse, Nouvelle Calédonie, Réunion, Martinique Guadeloupe) les Championnats régionaux de trail format long ou court seront qualificatifs sous réserve qu'ils aient un label régional trail et qu'ils soient validés sur Calorg avant le 1er janvier.

La période de qualifications précise sera publiée dans la rubrique infos spécifiques.

Qualifications exceptionnelles

- ➔ Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées au plus tard 8 jours avant la date de l'épreuve, à la CNR (cnr@athle.fr) qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution de **90 €** seront examinées. La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers au scratch. Les demandes non accordées par la CNR, ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Les critères sont :

- ➔ avoir réalisé au minimum, une performance Nationale 3 lors d'une épreuve à label FFA durant les saisons sportives N et N-1 ;
- ➔ avoir réalisé un podium scratch sur un des Championnats de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution) ;
- ➔ être dans le suivi Équipe de France durant les saisons sportives N et N-1 (sans caution).
- ➔ Avoir une côte ITRA supérieure à 660 pour les femmes et à 800 pour les hommes.

Engagements

- ✓ Les engagements doivent être effectués directement en ligne. Le site d'inscription et la période seront précisés dans les infos spécifiques.
- ✓ Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

- **À la demande du DTN**, la **CNR** demandera à l'organisateur de repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 heures avant les championnats. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

Qualifications des athlètes :

Les athlètes devront être licenciés **compétition** au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition qualificative et de celle de la veille du premier jour des Championnats de France.

Championnats de France des 24 Heures

Nature de la Compétition

- La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 24 heures.
- Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- Seules les catégories Espoirs, Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- ❖ Les Championnats de France des 24 heures se dérouleront à cheval sur deux journées.
- ❖ Le programme comportera une seule course de 24 heures.

Titres décernés

3 médailles : or, argent et bronze par catégorie et **par équipe**.

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues)
 - Championne de France féminine (toutes catégories confondues)
 - Champion de France **Master homme** : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
 - Championne de France **Master femme** : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;
 - **Champion de France** par équipe **mixte de club** ;
 - ⇒ **Classement établi par addition des performances des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club avec au moins un homme et une femme**
 - ⇒ **Le club vainqueur est celui qui a les performances totales les plus élevées, en cas d'ex aequo, la performance du troisième classé sera déterminante.**
- ❖ **Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :**
- ⇒ **1 par classement, et pour toutes les catégories.**

Nota : il n'y a pas de titre décerné pour les Espoirs masculins et féminines.

Dossard complémentaire :

- ⇒ Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.

Qualifications – Engagements

Qualifications :

- ❖ Ne pourront être classés aux Championnats de France que les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :
 - ⇒ être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve,
 - ⇒ réussir une distance minimale de 120 km pour les hommes et de 100 km pour les femmes.

Engagements

- ✓ La course est prioritairement réservée aux athlètes licenciés FFA Athlé Compétition.
- ✓ Si le nombre de préinscriptions dépasse le nombre de places disponibles (nombre déterminé par l'organisateur), les inscriptions définitives se feront en tenant compte des résultats réalisés sur 100 km durant les 2 années antérieures (moins de 14 heures pour les hommes et les femmes) ou sur 24 heures durant les 2 années antérieures (plus de 120 km pour les hommes et plus de 100 km pour les femmes).
- ✓ Les préinscriptions sont à faire directement auprès de l'organisateur :
15 jours avant la compétition.

Championnats de France de Courses en Montagne

Nature de la Compétition

- La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Courses en Montagne.
- Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- Seules les catégories : Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- Les Championnats de France de Courses en Montagne se dérouleront sur une seule journée.
- Le programme pourra comprendre plusieurs courses.

Titres décernés

- ⇒ Champion de France Homme
- ⇒ Championne de France Femme
- ⇒ Champion de France Cadet et Cadette
- ⇒ Champion de France Junior Homme et Femme
- ⇒ Champion de France Espoir Homme et Femme
- ⇒ Champion de France Master Homme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- ⇒ Champion de France Master Femme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- ⇒ Champions de France par équipe Hommes et Femmes
- ⇒ Champion de France par équipe Masters Homme et Femme.

Règlements Techniques des épreuves

- ⇒ Les classements par équipes sont obtenus par addition des places des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club.
- ⇒ Le club vainqueur est celui qui a le total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3^e (femme) ou du 4^e (homme) arrivant sera déterminant.
- ⇒ Pour les courses communes à plusieurs catégories, il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.
- ⇒ Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :
 - ⇒ 1 pour toutes les catégories.

Qualifications - Engagements

Qualifications

- ❖ Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Courses en Montagne tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

⇒ être licencié Compétition dans un club FFA la veille de la compétition,

⇒ terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

Engagements

Ils sont à adresser par écrit directement auprès de l'organisateur au plus tard la veille des championnats.

Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est régie par les Règlements Généraux de la FFA.

Championnats de France de Course Verticale

Nature de la Compétition

- ✓ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Course Verticale.
- ✓ Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- ✓ Seules les catégories Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- ✓ Les Championnats de France de Course Verticale se dérouleront sur une seule journée (épreuve contre la montre).
- ✓ **Course Verticale** : Course ascensionnelle avec une pente minimale de 25% et un minimum de 1000m de dénivelé

Titres décernés

- ⇒ Champion de France Homme
- ⇒ Championne de France Femme
- ⇒ Champions de France Juniors Homme et Femme
- ⇒ Champions de France Espoirs Homme et Femme
- ⇒ Champions de France Masters Homme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- ⇒ Championnes de France Masters Femme M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- ⇒ Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme)

Règlement technique des épreuves

- ⇒ Les bâtons sont autorisés sauf dispositions particulières de l'organisation.
- ⇒ **Classement individuel** : en cas d'égalité au temps, arrondi à la seconde, les coureurs seront départagés au 1/10^e de seconde.
- ⇒ **Champion de France par équipe mixte** (avec au moins un homme et une femme) : par addition des temps arrondis à la seconde, des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club (avec au moins un homme et une femme). En cas d'ex-aequo, le temps du 4^e arrivant de l'équipe sera déterminant.
- ⇒ Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :
 - 1 pour toutes les catégories.

Qualifications - Engagements

Qualifications

Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Course Verticale, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve,
- terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

Engagements

Les engagements doivent être effectués directement en ligne.

Le site d'inscription et la période seront précisés dans les infos spécifiques.

Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la FFA.

Championnats de France des 100 km

Nature de la Compétition

- ❖ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France des 100 km.
- ❖ Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- ❖ Seules les catégories Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.
- ❖ Les Championnats de France des 100 km se dérouleront sur une seule journée.
- ❖ Le programme comportera une seule course de 100 km.

Titres décernés : 3 médailles : or, argent et bronze par catégorie **et par équipes mixte.**

- Champion **de France** masculin (toutes catégories confondues) ;
- Championne **de France** féminine (toutes catégories confondues) ;
- Champion **de France Master homme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 M8 - M9 - M10 ;**
- Championne **de France Master femme : M0 - M1 - M2 - M3 - M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10 ;**
- **Champion de France** par équipe **mixte de club** ;
 - ⇒ Les classements par équipes sont établis par addition des temps des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club **avec au moins un homme et une femme.**
 - ⇒ Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé.
 - ⇒ En cas d'ex-æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant.
- ❖ Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à :
 - 1 par classement, et pour toutes les catégories

Nota : il n'y a pas de titre décerné pour les Espoirs (U23) masculins et féminines

Règlements Techniques des épreuves

- Il pourra être remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète.
- Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète.
- ***Les accompagnateurs à vélo sont admis dans les conditions précisées à l'article II.B.8 du règlement du Running ; Ils pourront intervenir à partir du lieu précisé par l'organisateur et situé à au moins 10 km du départ.***

Qualifications - Engagements

Qualifications

- Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :
 - être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve,
 - terminer dans un temps inférieur à **14 h** (hommes et femmes).

Engagements

- Ils sont à adresser par écrit directement auprès de l'organisateur **15 jours avant la compétition.**

Championnats de France d'Ekiden

Nature de la Compétition

- ❖ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France d'Ekiden.
- ❖ Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- ❖ Seules les catégories Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Epreuves

- Les Championnats de France d'Ekiden se dérouleront sur une seule journée.
- La compétition est un relais qui se déroule sur la distance classique du marathon (42,195 km) en six tronçons : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et 7,195 km.

Titres décernés :

- ⇒ Champion de France : Ekiden Hommes
- ⇒ Championne de France : Ekiden Femmes
- ⇒ Champion de France : Ekiden équipe Mixte
- ⇒ Champion de France : Ekiden Masters Hommes

Règlements Techniques des épreuves

- La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie Cadets (U18).
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions de l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 2.
- Les équipes mixtes sont composées de 3 athlètes féminines et 3 athlètes masculins, l'ordre de passage des athlètes est choisi librement.
- L'ordre de passage des relais est obligatoirement celui indiqué sur la feuille d'engagement.
- ⇒ Il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement de manière visible et porté dans le dos du maillot de l'athlète. Son absence, sur un ou plusieurs des membres de l'équipe, entraînera la disqualification de celle-ci.

Qualifications - Engagements

Qualifications

- ⇒ Les clubs doivent avoir obtenu leur qualification dans l'un des Ekidens qualificatifs inscrits au calendrier des courses à label FFA.
- ⇒ Tous les athlètes doivent être au moins de la catégorie Cadets (U18) et licenciés Athlé Compétition FFA à la veille de la compétition, pour l'obtention d'une qualification.
- ⇒ Toute équipe dont la composition ne serait pas conforme aux critères de participation (athlète non licencié Compétition au club la veille de l'épreuve, licence échue au jour de la compétition, nombre de mutés ou/et étrangers trop important), **ne pourra être engagée.**

⇒ La période de qualification sera communiquée sur le site internet www.athle.fr.

Minima

Au moins 6 mois avant les Championnats de France d'Ekiden, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

Qualifications exceptionnelles

⇒ Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées **15** jours avant la date de l'épreuve, à la **CNR** qui se chargera des suites à donner. Seules les demandes accompagnées d'un chèque de caution d'un montant de **90 €** seront examinées. La caution sera restituée si le club termine dans les 8 premiers au **scratch**. Les demandes non accordées par la **CNR** ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Nota : pour éviter toute erreur dans l'établissement de la liste des clubs qualifiés, nous demandons aux clubs de s'engager dans les épreuves qualificatives sous le numéro du club **référént**.

Le critère est :

⇒ avoir réalisé un podium par équipes sur un des Championnats de France (**10 km, semi-marathon, marathon, ekiden et cross**) durant les saisons sportives N et N-1.

Engagements

⇒ seules, une équipe masculins toutes catégories, une équipe masculins Masters, une équipe féminines toutes catégories et une équipe mixte par club peuvent être engagées aux Championnats de France d'Ekiden. La qualification étant acquise au titre d'une équipe, le club a la faculté de composer son équipe avec tout athlète du club, qu'il ait ou non participé à la qualification de celle-ci, sous réserve de l'appartenance à la catégorie Masters à la date de la compétition pour les équipes Masters hommes ;

⇒ l'engagement pour les Championnats de France d'Ekiden se fera uniquement sur le site www.athle.fr, selon la procédure qui sera précisée lors de la parution des informations spécifiques sur celui-ci, 6 mois avant la compétition ;

⇒ l'engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé et non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité d'un montant de **150 €** ;

⇒ La date limite des engagements est fixée à 15 jours, avant les Championnats de France d'Ekiden. Aucun engagement tardif ne sera accepté.

❖ La composition des équipes devra obligatoirement être confirmée sur place au plus tard 1 heure avant le départ de la compétition.

- Les clubs ont la possibilité de modifier tout ou partie des participants et/ou l'ordre de ceux-ci. Une seule feuille de modification d'équipe, quel que soit le nombre et/ou le type de modifications qu'elle contienne, sera acceptée.

Qualifications des athlètes

Les athlètes devront être licenciés compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

Pénalités

Non-participation : 150 €

Désengagement tardif : 90 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.
Les modifications de composition d'équipes étant possibles jusqu'à 1 h avant le début de l'épreuve, la pénalité de non-participation sera appliquée en cas de forfait.

Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la FFA.